

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [4]

Artikel: La Suisse à l'ONU : nous sommes concernées

Autor: Bugnion-Secrétan, Perle

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Palais des Nations avec la sphère Manship à Genève

La Suisse à l'ONU : nous sommes concernées

Cette année, la Journée de la Femme de la Foire Suisse d'Echantillons de Bâle sera consacrée à l'éventuelle entrée de la Suisse à l'ONU. Pourquoi ? Parce que le sujet est actuel, voire brûlant, pour tous ceux qui s'intéressent à la place de la Suisse dans le monde ; et parce que les femmes ont quelque chose à attendre de l'institution internationale.

L'ONU est devenue le centre de la coopération mondiale. Elle est devenue universelle par ses membres, mais aussi par ses activités, qui s'étendent à tous les domaines : politique, économique, social, humanitaire. On voit mal comment la Suisse pourrait continuer seule à s'en tenir à distance sans courir le risque de s'isoler.

Pendant trente-cinq ans, la Suisse a fait l'expérience de la collaboration avec les institutions spécialisées de l'ONU (OMS, UNESCO, OIT, etc.) ; elle a également fait l'expérience, dans d'autres cadres, d'une politique étrangère plus active, car l'évolution du monde va dans le sens d'une interdépendance croissante des Etats et des problèmes. Elle a cependant toujours pu maintenir sa politique traditionnelle de neutralité.

L'adhésion serait un dernier pas sur la route, déjà longue, de la collaboration avec l'ONU. Un pas qui nous ouvrirait l'accès de plein droit à l'Assemblée Générale, dont le manque se fait toujours davantage sen-

tir. Un pas important certes, mais qui ne marquerait nullement un changement de direction. Un pas nécessaire aujourd'hui, si l'on veut, conformément au but de notre politique étrangère, que « la Suisse soit reconnue comme membre à part entière de la communauté des Etats ».

Le Conseil Fédéral a présenté aux Chambres, à plusieurs reprises, des rapports sur l'évolution des relations entre la Suisse et l'ONU. En 1978, le Conseil National l'a chargé de préparer « dans le meilleur délai possible » un Message sur l'adhésion. Celui-ci a paru en 1981.

Le Conseil National prendra probablement position en juin prochain, le Conseil des Etats, en décembre. La votation populaire aura lieu à fin 1984 ou 1985. Les partisans de l'adhésion forment les 30 % de la population ; 30 % sont opposés et 30 % indécis. Pour que l'adhésion soit acceptée, il faudra aussi la majorité des cantons. Depuis plusieurs années, c'est la crainte d'un vote négatif qui fait hésiter le Conseil Fédéral.

Quelles sont les difficultés ? Tout d'abord, il s'agit d'une question de politique étrangère et de sécurité, un domaine qui demande des citoyens un autre type de réflexion que les questions plus concrètes de politique intérieure sur lesquelles ils votent habituellement.

En outre, l'ONU est mal connue, elle est encore pour beaucoup une abstraction lointaine. Aussi, l'un des arguments contre l'adhésion est-il l'inefficacité de l'ONU. Certes, l'ONU n'a pas tenu toutes ses promesses, mais peut-être en avait-on trop attendu. Elle n'est pas une organisation supranationale, qui puisse échapper aux tensions qui divisent le monde. Elle a cependant réussi à les atténuer dans nombre de cas. Et dans beaucoup de domaines, y compris celui du maintien de la paix, elle a fait œuvre de pionnier. Pour la première fois, existe et subsiste une organisation mondiale, qui tente de résoudre des problèmes fondamentaux et d'assurer à l'humanité un avenir plus digne et plus sûr.

De toute façon, la votation ne doit pas être comprise comme un jugement de valeur sur l'ONU. La question est de savoir si la Suisse peut et doit adhérer. Ce qui fait hésiter, c'est la question de la neutralité. Ce principe fondamental de notre politique étrangère sera-t-il menacé ?

Avant même de demander l'adhésion, le Conseil Fédéral déclarera, solennellement et unilatéralement, que la Suisse entend maintenir sa neutralité permanente et armée, tout en devenant membre de l'ONU. Cela n'est pas incompatible, selon l'expérience faite depuis de nombreuses années par trois pays neutres membres actifs et utiles de l'ONU. Il est vrai que la Charte fait courir, au moins théoriquement, un risque à notre neutralité, mais il peut être jugé minime, et toute décision de politique étrangère comporte un certain risque. En pratique d'ailleurs, la Suisse court le même risque, qu'elle soit ou non membre des Nations Unies, comme on l'a déjà vu dans le cas des sanctions contre la Rhodésie : la Suisse ne peut seule refuser de s'associer à des sanctions économiques décrétées dans un cadre universel.

Par ailleurs, la participation à l'Assemblée Générale des Nations Unies donnerait à la Suisse l'occasion de faire mieux connaître et comprendre sa politique de neutralité, en la faisant servir à la recherche d'un compromis et de solutions pacifiques. C'est là que l'ONU a besoin de pays neutres.

Enfin, si la Suisse a une politique de neutralité, elle a aussi une politique de solidarité, elle veut assumer sa part de la responsabilité commune des Etats. Aujourd'hui, l'exercice de cette politique passe, entre autres, par la collaboration pleine et entière avec les Nations Unies. ●

Perle Bugnion-Secretan